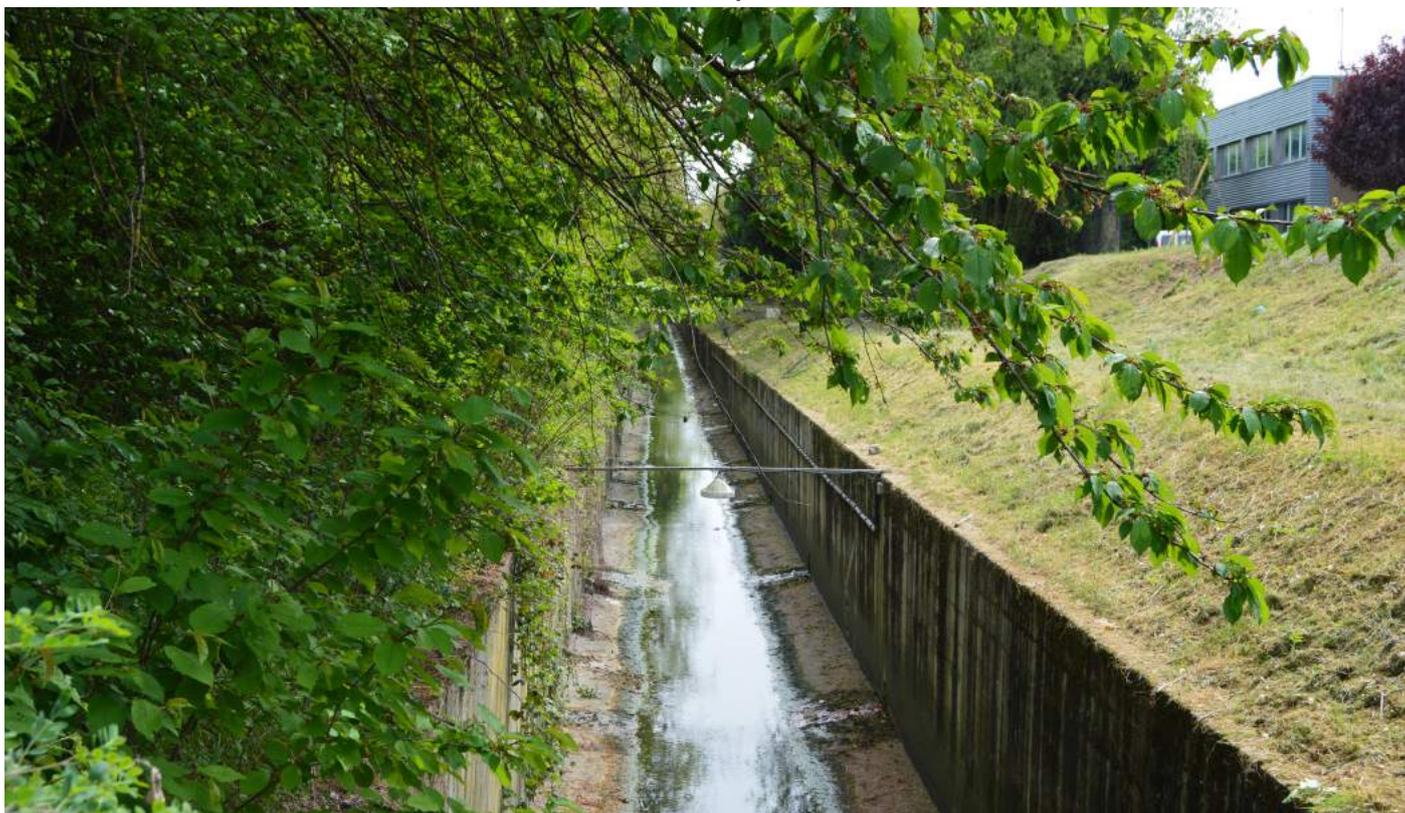


ARPENTER
EXPÉRIMENTER
DIFFUSER
LA BIODIVERSITÉ +

**CARNET DE
TERRITOIRE**
● n°1

DU RU DES MARAIS AU BOIS DU PIPLE

Vers une reconquête de la biodiversité dans les secteurs d'activités de Sucy-Bonneuil



Une biodiversité vulnérable 1 [parcours du 30 mai 2017]





AVANT-PROPOS



La biodiversité est un sujet d'intérêt national.

Les CAUE d'Île-de-France font partie des huit lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la Fédération Nationale des CAUE, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) et l'Association des Régions de France (ARF) : " Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale ".

À l'échelle nationale ont été retenues les régions Centre Val-de-Loire, Guadeloupe, Pays de la Loire, Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

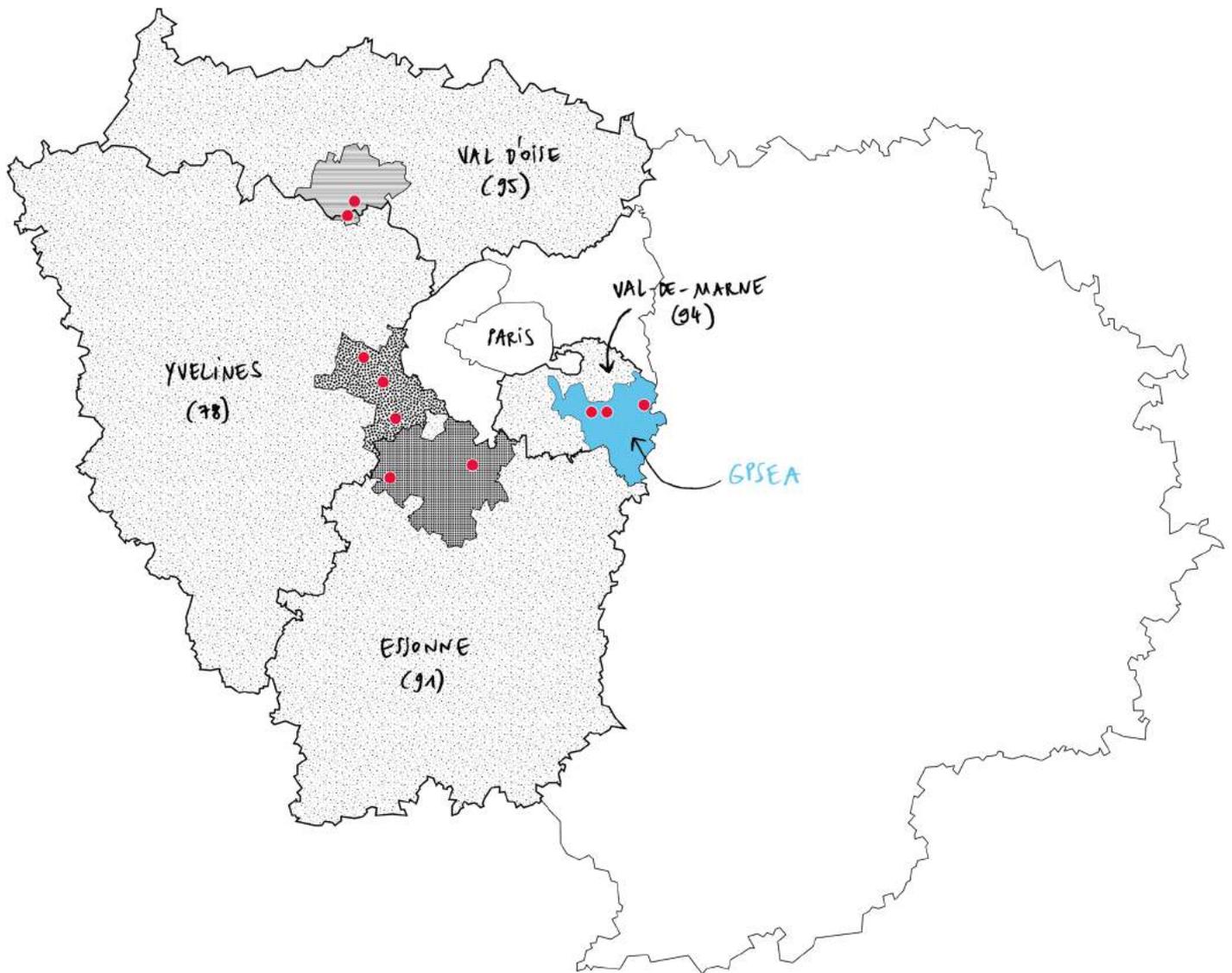
Cet AMI a pour objectif de favoriser le passage de l'outil planificateur du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) à la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité dans les territoires et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Dans cette optique, les CAUE d'Île-de-France proposent aux élus et aux acteurs franciliens d'arpenter et l'expérimenter, entre les mois de mai et juillet 2017, les continuités écologiques sur douze parcours.

Quatre territoires sont partenaires de cette démarche : la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la Communauté d'agglomération Paris Saclay et Grand Paris Sud Est Avenir.

Pour chaque parcours, un carnet de territoire est réalisé, qui synthétise et met en perspective les principaux enjeux, questionnements et propositions qui ont été évoqués et élaborés collectivement par les participants.

Vous êtes en train de lire l'un d'eux. Bonne lecture !

LES PARCOURS DE L'AMI À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



-  Grand Paris Sud Est Avenir
-  Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
-  Agglomération Paris-Saclay
-  Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise
-  Localisation des parcours



SOMMAIRE

● PRÉPARATIFS DE PARCOURS : ENJEUX ET PRÉSENTATION

La biodiversité vulnérable.....	6
Engager un cycle vertueux collectif et bienveillant.....	8
Le SAGE Marne Confluence et les Objectifs de Qualité Paysagère.....	9

1 DU RU DES MARAIS AU BOIS DU PIPELÉ

Du Nord au Sud.....	10
Plusieurs axes de réflexions.....	12
L'intérêt et la nécessité de développer des continuités écologiques de grande ampleur.....	12

2 UN TERRITOIRE SOUS CONTRAINTE

Circulations automobiles et logistiques économiques.....	17
Artificialisation des espaces avec peu de place pour la nature.....	17
Une présence, malgré tout, de la nature sur ce territoire.....	18

3 DES MUTATIONS EN COURS

Le projet de desserte du Port de Bonneuil.....	20
Raisonner sur un temps long, en articulant toutes les échelles.....	21
Des arbitrages et des propositions d'aménagement.....	22

4 UNE PRÉSENCE DE LA NATURE ET DE DÉMARCHES POSITIVES

Une présence de la nature avec laquelle concevoir les espaces.....	27
L'écoparc de Sucy Ouest.....	29
Le quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger.....	29

5 L'IMPORTANCE D'UNE CULTURE COMMUNE ET D'UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

.....	32
-------	----

● PERSPECTIVES ET PISTES D'ACTION

.....	35
-------	----

PRÉPARATIFS DE PARCOURS : ENJEUX ET PRÉSENTATION

● LA BIODIVERSITÉ VULNÉRABLE

■ Dans le cadre de cet AMI, les trois parcours organisés par le CAUE du Val-de-Marne se sont déroulés dans des territoires soumis à une forte pression foncière et à des enjeux d'aménagement d'envergure, en lien notamment avec les projets de la Métropole du Grand Paris, et caractérisés par des paysages liés à l'eau - vallée et rivière du Morbras, ru du Marais, ru de la Chère Année, bassins, mares etc.

Intégrés à la Semaine du Développement Durable du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) – partenaire de la démarche –, ces trois parcours ont rassemblé au total près de 70 acteurs franciliens. Ils ont été conçus avec la participation du Syndicat Marne Vive – porteur du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et du Plan de Paysage Marne Confluence.

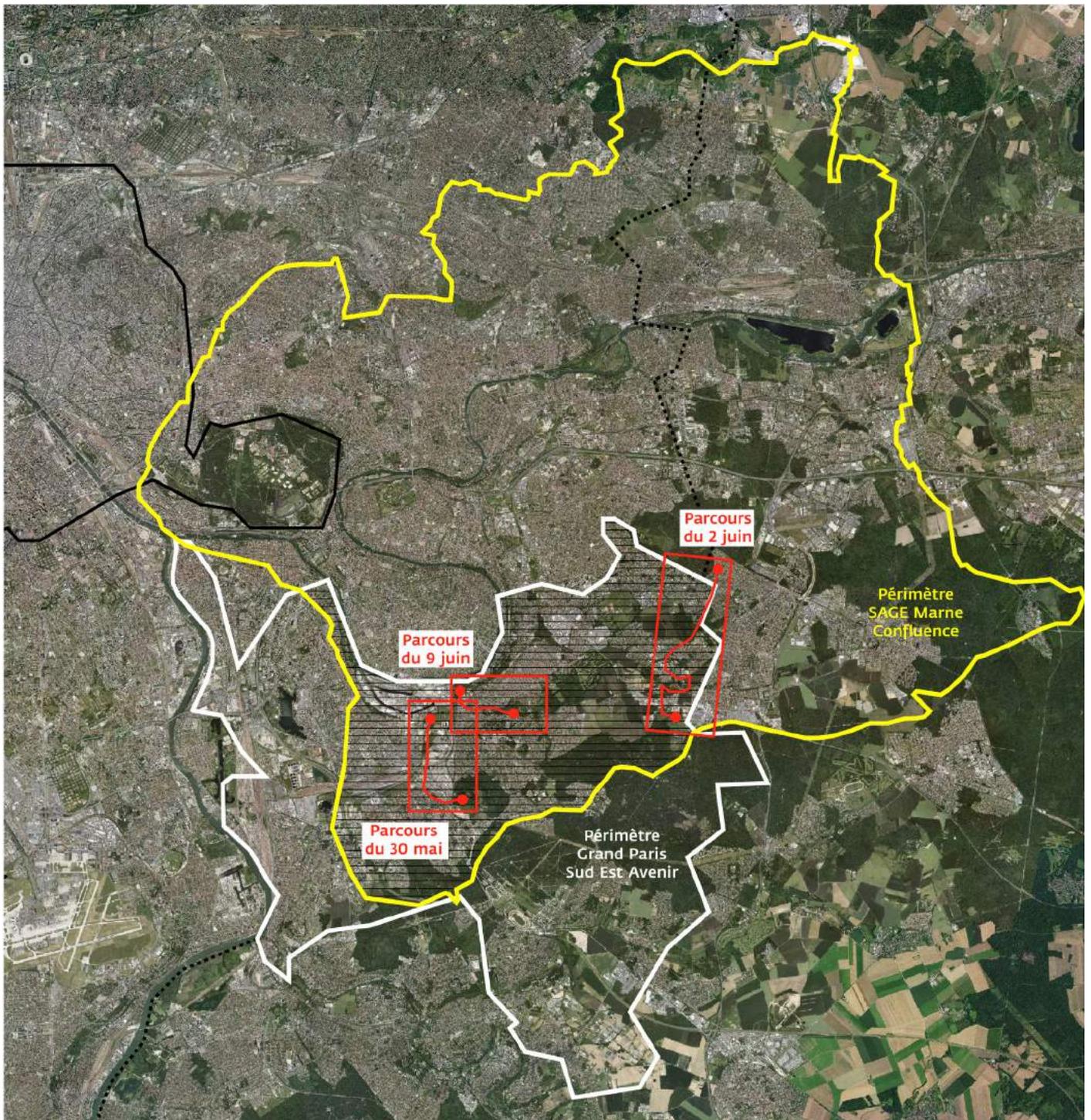
Ces itinéraires ont permis de s'interroger collectivement sur l'état actuel et futur des continuités écologiques de territoires en pleine mutation, de construire une culture commune autour de la biodiversité comme bien commun. **Traversant de nombreux espaces sous contrainte et sous pression, ils ont mis en évidence la situation particulièrement vulnérable de la biodiversité sur ces secteurs.**

Cette biodiversité représente pourtant un véritable potentiel à valoriser, dont il est possible de s'emparer comme levier de développement territorial.

OBJECTIFS DU SRCE

Le SRCE identifie les grands enjeux à l'échelle régionale de continuités à restaurer, à rétablir ou à renforcer. Il a pour objectif majeur de traduire ces enjeux à l'échelle locale dans chaque territoire. Une analyse fine et approfondie doit permettre d'identifier localement des continuités qui n'apparaissent pas forcément à l'échelon régional. Dans cette optique, le Plan d'Actions associé au SRCE vise à repérer avec précisions, notamment pour les secteurs où il y a des « blancs » sur la cartographie, une série d'enjeux et d'actions à mener en faveur de la biodiversité. Ce Plan d'Actions s'applique à l'ensemble des territoires franciliens. Il se décline par milieux (forestier, agricole, urbain etc.), et par typologie d'actions (urbanisme avec les PLU, SCOT). La qualité de gestion et de mise en œuvre de ces actions garantit la pérennité des continuités écologiques sur le long terme.

LES TROIS PARCOURS DU CAVE 94



Une biodiversité vulnérable 1 [parcours du 30 mai]

Du ru des Marais au Bois du Piple

Vers une reconquête de la biodiversité dans les secteurs d'activités de Sucy-Bonneuil

Une biodiversité vulnérable 2 [parcours du 2 juin]

De la Forêt Notre-Dame au Bois Saint-Martin

Préserver et conforter le corridor écologique de la vallée du Morbras

Une biodiversité vulnérable 3 [parcours du 9 juin]

Du Parc départemental du Morbras à la Marne

La reconquête du Morbras en débat

● ENGAGER UN CYCLE VERTUEUX COLLECTIF ET BIENVEILLANT

- Prendre en compte dimension écologique, activités et usages des territoires pour s'interroger au mieux sur leurs possibles cohabitations et articulations.

1^{er} NIVEAU écologie

- Connaissances locales des enjeux et problématiques en termes de biodiversité et de continuités écologiques.
- Prise en compte des documents cadres (type SRCE) et des logiques à plus large échelle.

2^{ème} NIVEAU activités humaines

- Etat actuel des différentes activités (professionnelles, loisirs, transport etc.), de leurs contraintes et enjeux.
- Prise en compte des projets urbains en cours et des réglementations en vigueur.

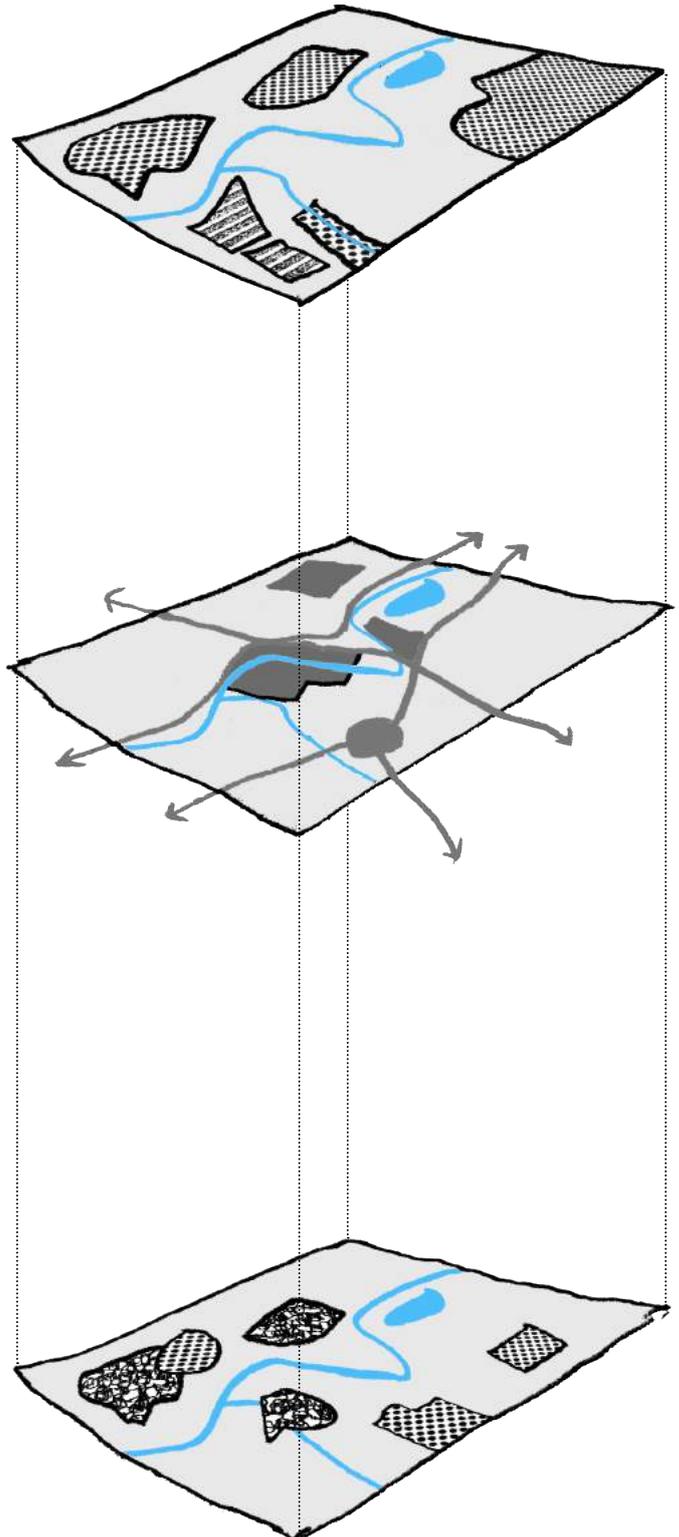
NIVEAU 1 + NIVEAU 2 = FAIRE ÉMERGER :

- divergences / convergences
- intérêt privé / bien commun
- compromis possibles

3^{ème} NIVEAU cadre de vie et paysage

Propositions, recommandations, solutions, suggestions pour :

- Valoriser, préserver, protéger, transformer, reconquérir, connecter, révéler, occuper des espaces et dynamiques en faveur de la biodiversité, mais aussi du cadre de vie et de la fonctionnalité des territoires.



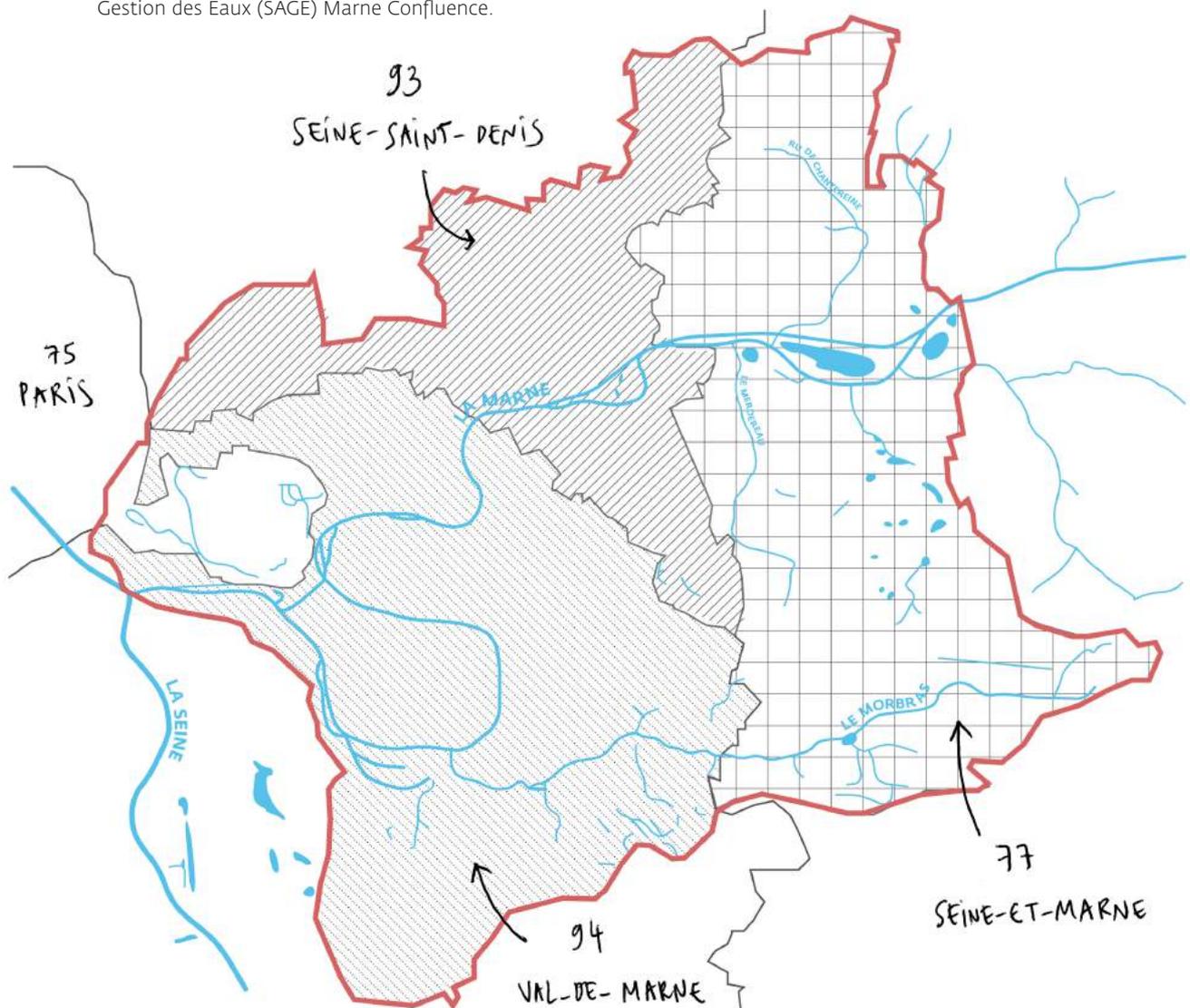
LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU PLAN DE PAYSAGE MARNE CONFLUENCE

Les Objectifs de Qualité Paysagère du **SAGE Marne Confluence*** ont été établis à partir d'un diagnostic partagé entre les différents acteurs franciliens.

Parmi les nombreux objectifs exprimés, certains d'entre eux ont servi de point d'appui pour alimenter les discussions du parcours :

- « Valoriser la présence des affluents, du canal, des bras et des confluences. »
- « Créer/renforcer des liens et des espaces partagés à partir des patrimoines liés à la Marne. »
- « Renforcer la maîtrise des ruissellements, pour en faire des ressources et développer ainsi des paysages liés à l'eau, des espaces de ressourcement et de convivialité. »

*Le Plan de Paysage Marne Confluence s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence.



1. DU RU DES MARAIS AU BOIS PIPLE

● DU NORD AU SUD

Le parcours longe tout d'abord le Ru des Marais depuis la zone d'activités économiques des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie. Il franchit ensuite un paysage d'infrastructures routières (N19, N406), puis traverse le quartier d'habitations de la Haie Griselle jusqu'au Bois du Piple à Boissy-Saint-Léger.

La partie Nord de l'itinéraire permet de questionner le devenir du **ru des Marais** et du **ru de la Chère Année** et les potentialités de leur valorisation à l'occasion du **projet de desserte locale du Port de Bonneuil**. **L'écoparc de Sucy Ouest**, zone d'activités conçue sur des principes écologiques de gestion de l'eau, située en limite Est de la future desserte du port, réinterroge plus largement les liens et les continuités possibles entre les différentes emprises foncières, actuellement cloisonnées, de ce secteur d'activités.

Le passage du **nœud d'infrastructures des Nationales N19 et N406** met en évidence la forte carence de nature et les difficultés de franchissement de l'homme, de la faune et de la flore dans ces espaces entièrement dédiés à la voiture.

Le parcours se poursuit au Sud dans le **quartier de la Haie Griselle** jusqu'au **bois du Piple** à Boissy-Saint-Léger. Ce quartier est une résidence de logements collectifs ayant intégré la gestion de l'eau et la biodiversité dans son projet d'aménagement initial. Il fait aujourd'hui l'objet d'une rénovation d'envergure, présenté comme un exemple pertinent intégrant les questions de nature et de continuités.

LA MARNE

PORT DE BONNEUIL

PARSE SUD

TRACÉ HISTORIQUE

RESEAU ENTERRE DE LA DSEA

SUCY-EN-BRIE

PARC D'ACTIVITES
DES PETITS CARREUX

RU DES MARAIS

BONNEUIL
SUC MARNE

GARE RER
SUCY-BONNEUIL

DÉPART

ÉCO-PARC DE
SUCY OUEST

BOISSY,
SAINT-LEGER

RÉSIDENTIELLE DE
LA HAYE GRISSELLE

ARRIVÉE

GARE RER
BOISSY-SAINT-LEGER

- halte
- à pied
- en car

C. Com Boissy 2

● PLUSIEURS AXES DE RÉFLEXION SONT ABORDÉS

- L'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau secondaires en milieu urbain, tels que le Ru des Marais et le Ru de la Chère Année.

La valorisation et la restauration des continuités ainsi que la porosité des sols dans les quartiers d'activités et les espaces d'infrastructures de Sucy – Bonneuil.

La conception globale du futur projet d'aménagement de desserte du Port de Bonneuil permettant d'intégrer les enjeux de biodiversité à toutes les échelles du temps et de l'espace.

● L'INTÉRÊT ET LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE GRANDE AMPLEUR EN ARTICULANT TOUTES LES ÉCHELLES DE TERRITOIRE.

- Les échanges autour de ce parcours font émerger la préfiguration d'une grande continuité Nord-Sud, qui reste à mettre en œuvre : du Bec du canard en bord de Marne jusqu'au Bois du Piple à Boissy-Saint-Léger, maillon du poumon vert du Sud-Est métropolitain. La définition de cette trame verte et bleue (TVB), qui pourra être connectée avec les TVB identifiées à grande échelle, permet de compléter à l'échelle locale la cartographie du SRCE.



PAROLES DE TERRAIN

POURQUOI PARTICIPEZ-VOUS À CE PARCOURS ?

AFFINER SA CONNAISSANCE DU TERRAIN

- Pour mieux appliquer les documents cadre type SRCE et SDRIF.
- Pour mieux traduire les enjeux dans les documents d'urbanisme.
- Connaître les spécificités naturalistes de ce territoire.

DES ENVIES DE DÉCOUVERTE ET D'INFORMATION

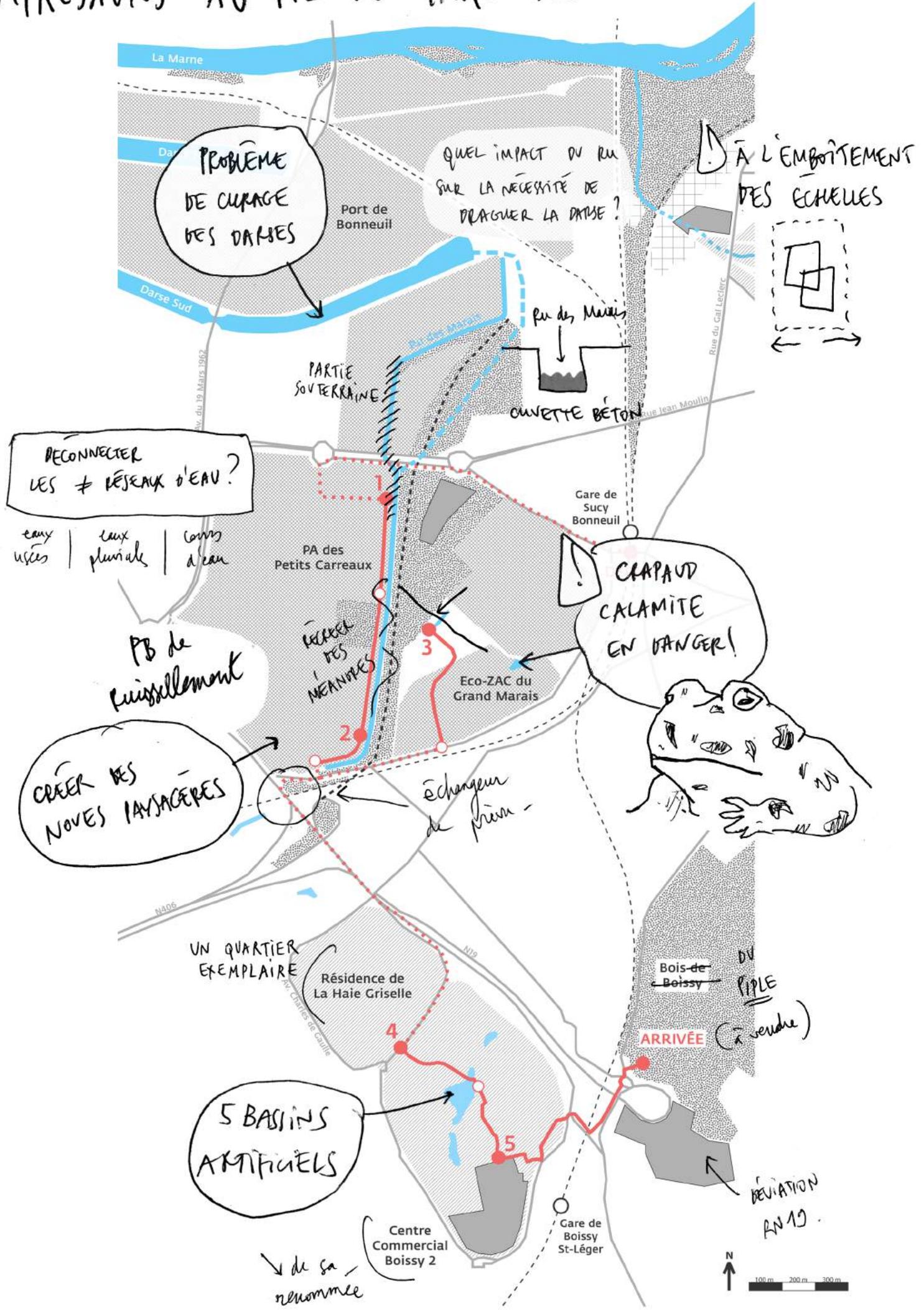
- Comprendre les enjeux liés aux paysages de l'eau.
- Découvrir le ru des Marais et ses problématiques écologiques.
- Apporter un point de vue juridique sur les enjeux de biodiversité.
- Recueillir avis et références pour un projet similaire dans une autre commune francilienne.

LE RU DES MARAIS, LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA DESSERTE DU PORT.

- Mieux connaître le projet de desserte du Port de Bonneuil et ses enjeux.
- Apporter des précisions sur le statut et la gestion du ru des Marais.
- S'interroger sur la cohabitation entre liaisons écologiques et secteurs d'activités économiques.
- S'interroger sur des continuités possibles et des circulations douces entre la Marne et le Bois du Piple



IMPRESSIONS AU FIL DU PARCOURS





2. UN TERRITOIRE SOUS CONTRAINTE

● CIRCULATIONS AUTOMOBILES ET LOGISTIQUES ÉCONOMIQUES

■ Dans la plaine de Bonneuil, d'importantes infrastructures routières et ferroviaires, les zones d'activités, la présence d'espaces vacants et autres espaces isolés fractionnent le territoire, dans lequel la nature peine à trouver sa place. Aucun corridor de grande échelle, destiné à l'homme, la faune et la flore n'est aujourd'hui présent sur ce territoire.

● ARTIFICIALISATION DES ESPACES AVEC PEU DE PLACE POUR LA NATURE

Les espaces, fortement artificialisés, laissent peu de place à la nature.

■ LE RU DES MARAIS, UN COURS D'EAU CANALISÉ ET POLLUÉ

Le ru des Marais, long de 2 km, prend sa source dans les **anciens marais de Bonneuil**, aujourd'hui disparus, et se jette à proximité de l'ancien lit du Morbras, que la darse sud du port de Bonneuil occupe partiellement. Il est recouvert dans sa partie Nord. Des traces de pollution de l'eau sont apparentes tout au long de son cours. Sa configuration en canal et son état de pollution lui confèrent un aspect d'« exutoire d'assainissement ». Sans contact avec la nappe phréatique, la canalisation du ru empêche aujourd'hui toute infiltration souterraine.

■ DES SOLS FORTEMENT IMPERMÉABILISÉS

À l'Ouest du cours d'eau s'étend le **Parc d'Activités des Petits Carreaux** représentant **15 ha de surfaces imperméabilisées**. Implanté dans les années 1970 sur une ancienne zone marécageuse, ce quartier n'avait pas intégré la gestion des eaux de ruissellement dans sa conception initiale.

Les sols fortement imperméabilisés des secteurs d'activités de la plaine de Bonneuil, très contraints par leur fonctionnement, ne permettent pas aujourd'hui de favoriser la biodiversité.

● UNE PRÉSENCE, MALGRÉ TOUT, DE LA NATURE SUR CE TERRITOIRE

La nature est pourtant bien présente sur ce territoire, sous différentes formes :

- De façon historique avec le tracé des deux rus (ru de la Chère Année et ru des Marais), même si leur état est fortement dégradé.
- Le ru des Marais, perçu comme « les coulisses de la ville », n'entretient aucune relation avec les espaces environnants, qui se juxtaposent les uns aux autres.
- De façon spontanée sur des parcelles en friche.
- De façon intégrée dans la conception du quartier de l'écoparc de Sucy Ouest.

Ces fragments de nature, aujourd'hui peu reliés les uns aux autres, offrent un potentiel de développement de la biodiversité et des continuités.





3. DES MUTATIONS EN COURS DANS LE SECTEUR D'ACTIVITÉS DE SUCY-BONNEUIL

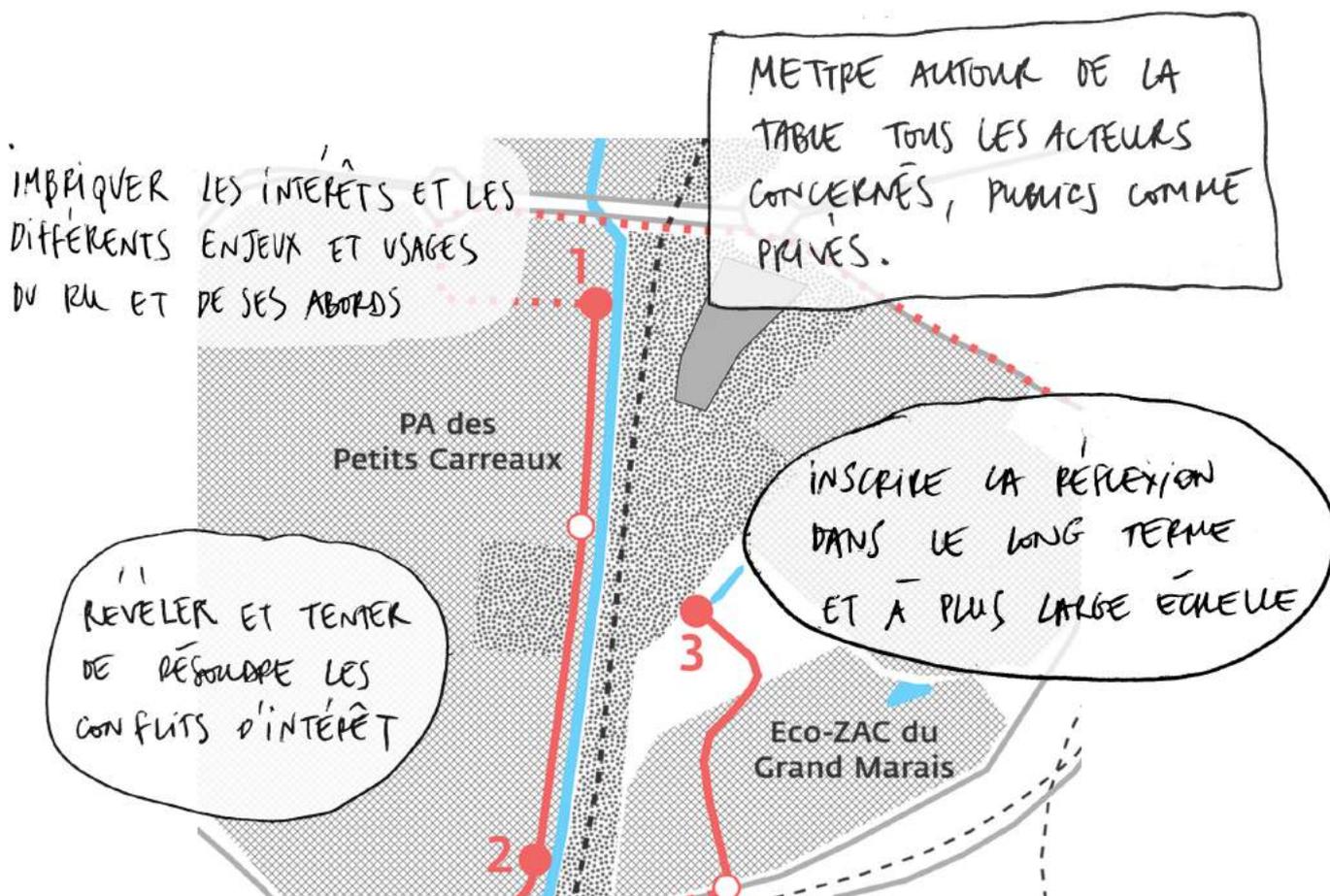
● CONSIDÉRER LE PROJET DE DESSERTE DU PORT DE BONNEUIL COMME UN LEVIER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

● A l'Est du ru des Marais se situe une emprise foncière appartenant à l'État, destinée à accueillir la nouvelle desserte du port de Bonneuil, prolongeant la route nationale 406.

Celle-ci est constituée d'un boisement spontané sur remblais correspondant au creusement des darses du port et à la réalisation des infrastructures et zones d'activités du secteur.

Le projet de desserte a pour objectif de faciliter la logistique du Port et d'améliorer le cadre de vie des habitants de Bonneuil, en éloignant l'infrastructure de leurs lieux d'habitation. Les habitants subissent en effet d'importantes nuisances sonores et atmosphériques liées au passage des camions.

En outre, ce projet d'aménagement impacte inévitablement la biodiversité et la gestion de l'eau du territoire. Toutefois, une évolution du projet pourrait inverser la tendance et positionner la biodiversité au cœur des futurs aménagements.



● RAISONNER SUR UN TEMPS LONG, EN ARTICULANT TOUTES LES ÉCHELLES

- Si le projet de desserte du Port de Bonneuil répond à une forte demande sociale et à des enjeux économiques importants, il peut être aussi l'occasion de tisser des liens avec les quartiers d'activités environnants, d'assurer une gestion de l'eau qualitative et durable, de reconquérir la biodiversité et de fédérer un projet de territoire vertueux à plus grande échelle.

Intégrer la nature en tout point du territoire est une volonté exprimée et partagée par l'ensemble des acteurs ayant participé au parcours : la reconquête de la biodiversité dans les grands secteurs d'activités économiques et aux abords d'infrastructures automobiles apparaît indispensable afin d'assurer le fonctionnement des écosystèmes à toutes les échelles du territoire.

Une réflexion globale est à mener dans le secteur de Sucy-Bonneuil afin de favoriser la réouverture des sols pour une meilleure infiltration, gestion des eaux de ruissellement, présence du végétal et dépollution des cours d'eau.

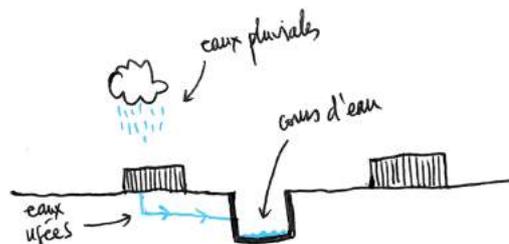
Cette réflexion nécessite de raisonner sur un temps long et durable, afin d'aboutir à des scénarios d'aménagement plus ambitieux et plus qualitatifs à l'échelle du territoire, répondant aux besoins des générations futures.



DES ARBITRAGES ET DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

Plusieurs hypothèses ont été proposées lors du parcours, en faveur de la valorisation et de la restauration du Ru des Marais, comme armature d'une future continuité écologique de grande échelle. Dans une volonté ou tentative de conciliation des enjeux, les réflexions collectives en faveur de la biodiversité ont intégré le projet d'aménagement de desserte du port de Bonneuil.

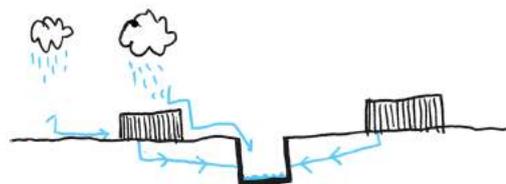
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DES DEUX RUS, QUELLE QUE SOIT LEUR CONFIGURATION SPATIALE
L'amélioration de la qualité de l'eau du ru des Marais et du ru de la Chère Année, doit être accompagnée d'une gestion des eaux au plus près de la source.



ÉTAT EXISTANT

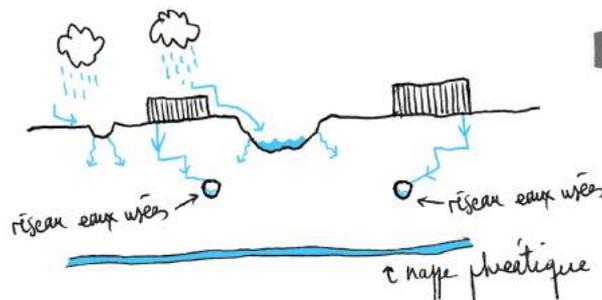
3 types d'eau à gérer
(en surface et sous terre) :

- eaux pluviales
- cours d'eau
- eaux usées



PROBLÈMES

- sols imperméabilisés
- rejet des eaux usées dans le ru
- risque de trop-plein et de pollution



SOLUTIONS ?

- renaturation du ru
- création de noues
- infiltration des eaux de pluie
- déconnexion eaux usées/ru
- baisse du débordement du ru



DES ARBITRAGES ET DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

VALORISER LE RU DE LA CHÈRE ANNÉE

Le projet de desserte du Port de Bonneuil impactera fortement le tracé du Ru de la Chère Année, qui traverse d'Est en Ouest l'emprise du projet. Visible depuis l'écoparc de Sucy Ouest, ce dernier se jette dans le ru des Marais et assure ainsi une continuité Est-Ouest, indispensable au développement de la trame verte et bleue. Le futur projet d'aménagement devra intégrer la valorisation du ru de la Chère Année, en tant qu'élément de cette future trame verte et bleue.

VALORISER LE RU DES MARAIS EN PRIVILÉGIANT UNE MARGE DE RETRAIT

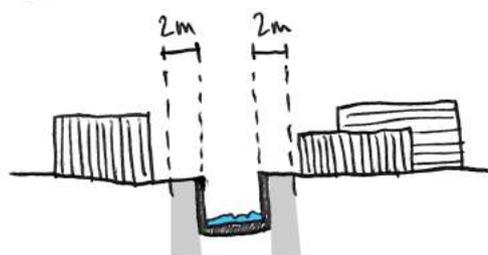
Une marge de recul*, de part et d'autre du Ru, est nécessaire afin de valoriser son tracé, envisager un cheminement piéton et favoriser la présence de la nature.

Les rives actuelles du Ru des Marais, larges de 2 mètres ne sont pas suffisantes pour répondre à ces enjeux. Une largeur minimum de 10 mètres de part et d'autre devrait être envisagée.

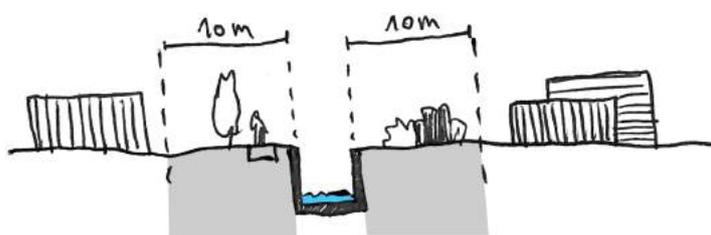
Le dimensionnement de cette marge de retrait reste à arbitrer, ainsi que le profil du Ru - à maintenir ou pas dans sa configuration actuelle - afin de mesurer l'efficacité en termes de continuités écologiques, de gestion des eaux et de paysage.

* La mise en place d'une marge de recul entre le lit d'un cours d'eau et l'implantation d'éléments construits d'une largeur minimum variant de 10 m à 4 m selon les situations, est une réglementation obligatoire dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

PRÉSERVER
UNE MARGE
DE RETRAIT ?



2M DE PART ET D'AUTRE
= TROP EXIGÛ !



10 M = ESPACE
SATISFAISANT !

● DES ARBITRAGES ET DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

■ ENVISAGER UNE RENATURATION DU COURS D'EAU

La renaturation complète du ru consisterait à retrouver un profil naturel en élargissant le lit et en installant une végétation de ripisylve. Cela permettrait de réenclencher des dynamiques positives en termes de gestion des eaux et de biodiversité. Mais cette hypothèse nécessite une emprise au sol importante, difficilement compatible avec le projet actuel de desserte du port.

■ MODIFIER LE TRACÉ DE LA DESSERTE EN FAVEUR D'UN PROJET ÉCOLOGIQUE PLUS AMBITIEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Au cours du parcours, des participants ont émis l'hypothèse que le tracé du futur prolongement de la RN406 pourrait être modifié et déplacé sur l'emprise de la voie principale de desserte du parc d'activités des Petits Carreaux.

Cette hypothèse permettrait de concentrer la circulation automobile des activités économiques sur une voie existante, et de déployer par ailleurs une « armature écologique » significative le long du Ru des Marais. Cette dernière permettrait de créer un grand parc linéaire, fédérateur à l'échelle du territoire, et répondant à tous les enjeux environnementaux.

La voie de desserte du parc d'activités des Petits Carreaux est actuellement de statut privé.

Mais cette proposition mérite d'être étudiée et débattue en concertation avec les propriétaires fonciers (l'État et les propriétaires privés du parc d'activités) ainsi qu'avec les acteurs du territoire concernés (ville de Bonneuil, ville de Sucy-en-Brie, HAROPA, EPT GPSEA, CD94).

Car elle pourrait engager des aménagements durables et qualitatifs sur le long terme et contribuer positivement à l'attractivité du territoire.

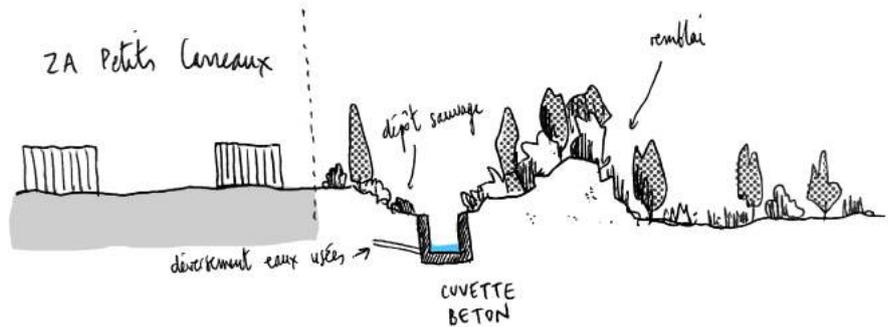
DES ARBITRAGES ET DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

CHOISIR ET ARBITRER EN S'INSCRIVANT SUR UN TEMPS LONG, ET EN ARTICULANT LES ÉCHELLES DE TERRITOIRE, AVEC LA BIODIVERSITÉ COMME BIEN COMMUN ET COMME ÉLÉMENT FÉDÉRATEUR DES FUTURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le projet de desserte du port de Bonneuil pourrait être l'occasion de fédérer un projet de territoire de grande envergure, tissant des liens et des continuités avec les quartiers environnants, et rayonnant à l'échelle des boucles de la Marne jusqu'au bois du Piple.

QUELLE VOIE DE DESSERTE ?

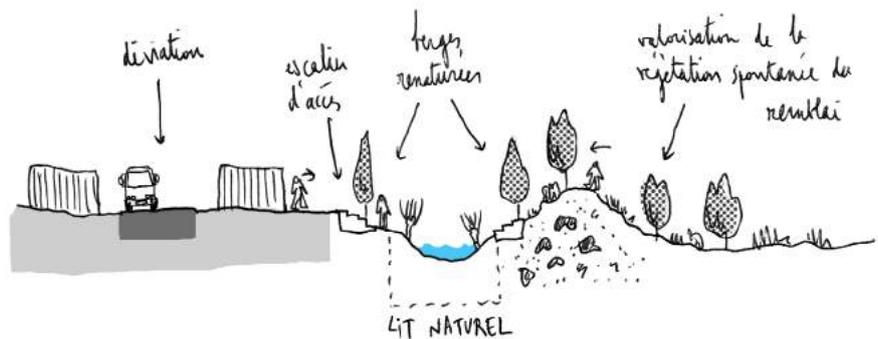
ETAT ACTUEL



HYPOTHÈSE 1



HYPOTHÈSE 2



4. UNE PRÉSENCE DE LA NATURE ET DES DÉMARCHES POSITIVES

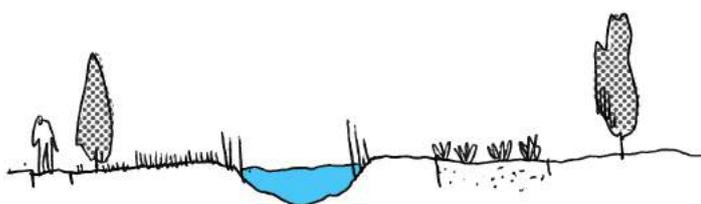
● UNE PRÉSENCE DE LA NATURE AVEC LAQUELLE CONCEVOIR LES ESPACES

● DES ESPACES EXISTANTS AVEC LESQUELS COMPOSER

La Marne, le Bec du canard, l'actuelle friche naturelle correspondant à l'emprise du projet de desserte du port, l'écoparc de Sucy Ouest, le quartier de la Haie Griselle, tous ces espaces marquent ponctuellement la présence de la nature sur laquelle s'appuyer pour composer des continuités écologiques à l'échelle du territoire.

LE CRAPAUD CALAMITE, UNE ESPÈCE PROTÉGÉE À PRÉSERVER

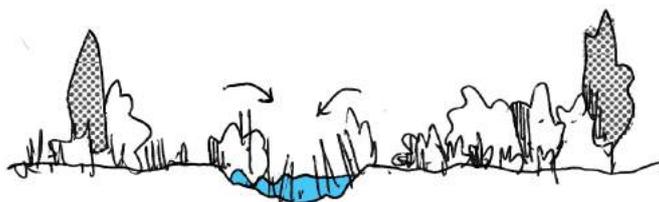
Repéré notamment par l'association naturaliste RENARD, le crapaud calamite est localisé sur plusieurs sites aux abords du ru des Marais. Il s'agit d'une espèce héliophile qui affectionne les milieux ouverts, composés d'une végétation basse, clairsemée, et de points d'eau temporaires et de faible profondeur. C'est donc naturellement que des colonies, présentes à l'époque où les espaces étaient délaissés, se sont développées dans les zones humides à végétation pionnière de l'écoparc. Or, ces habitats se caractérisent par un équilibre fragile qui nécessite une gestion bien particulière. Le projet de l'écoparc a intégré dans sa conception des zones dédiées à cette espèce. Les futurs projets d'aménagement du secteur devront également intégrer dans leur conception des espaces de préservation et de développement de la faune.



ETAT ACTUEL

- aménagement récent
- zone humide ouverte
- plantations peu denses

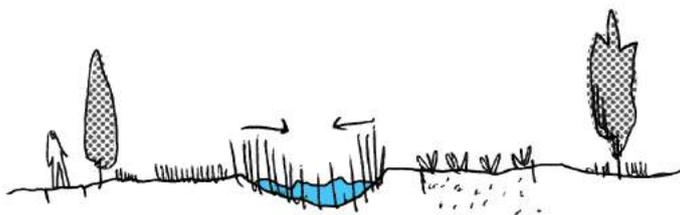
⇒ habitat favorable au crapaud



• DYNAMIQUE D'ABANDON

- absence d'entretien
- fermeture des espaces

⇒ disparition du crapaud



• GESTION SPÉCIFIQUE

- valorisation des roseaux
- densification du bassin

⇒ disparition du crapaud



● L'ÉCOPARC DE SUCY OUEST

Le projet d'aménagement de l'écoparc de Sucsy Ouest, situé à l'Est de l'emprise du projet de desserte du port, est une illustration positive de conception des espaces au cœur d'un quartier d'activités en faveur de la biodiversité et du climat. Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche « HQE Aménagement » dont il est le premier exemple en matière de zone d'activités. Il est fondé sur la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, qui répondent aux enjeux de qualité d'espace public, de biodiversité et de dépollution du sol. La création de mares contribue dans ce dispositif à favoriser la préservation et l'installation d'une faune dont des **espèces protégées comme le crapaud calamite** et d'une flore essentielle pour assurer le fonctionnement des écosystèmes.

Toutefois cet Écoparc est confronté à la fragmentation des espaces avoisinants ne permettant pas d'assurer des continuités écologiques dépassant l'échelle du quartier.

Le futur projet d'aménagement du secteur du port devra jouer un rôle essentiel dans l'articulation de tous les espaces en bord de Marne. Il devra notamment assurer la continuité des liaisons écologiques développées dans l'Écoparc de Sucsy.

● LE QUARTIER DE LA HAIE GRISELLE À BOISSY-SAINT-LÉGER

Le **quartier de la Haie Griselle** à Boissy-Saint-Léger, construit dans les années 1970, est un ensemble d'habitat collectif, également composé d'équipements publics et du centre commercial Boissy 2. Il est un exemple pertinent de gestion des eaux en milieu urbain.

Du fait de son installation sur d'anciennes carrières très généreusement remblayées – en partie avec des ordures ménagères de la ville de Paris –, sa topographie se caractérise par une grande différence de niveau (de 8 à 9 mètres) entre les eaux de ruissellement de surfaces et le réseau d'eau souterrain. C'est pourquoi cinq bassins artificiels et imperméabilisés ont été creusés dès la création de la résidence. Ces derniers fonctionnent en circuit fermé et recueillent les eaux de surfaces et les eaux de pluies provenant de l'ensemble des toitures des bâtiments.



LE QUARTIER DE LA HAIE GRISELLE À BOISSY-SAINT-LÉGER

En complément, un réseau d'assainissement « en toile d'araignée », complexe et ingénieux, s'étend en sous-sol pour gérer les eaux usées. Enfin, outre la présence de ces pièces d'eau qui agrémentent la résidence, la circulation automobile y a été exclue, ce qui a permis de développer des espaces de nature généreux et de limiter ainsi les surfaces imperméabilisées.

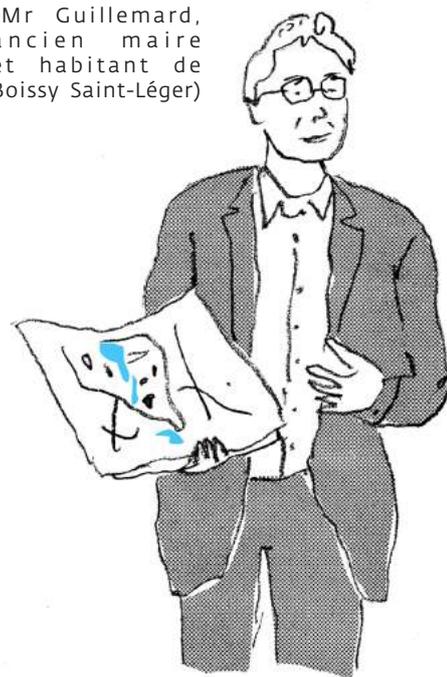
DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Le centre commercial Boissy 2 doit être démoli au profit d'un nouveau projet d'aménagement, la ZAC de la Charmeraie, qui prévoit la construction de 650 logements et de nouveaux espaces de nature – environ 35% de la superficie du projet. Les problématiques écologiques sont prises en compte en cohérence avec le quartier existant. Toutefois l'imperméabilisation des sols à l'échelle de la ville dans les quartiers pavillonnaires environnants a un impact considérable sur la gestion des eaux de ruissellement.

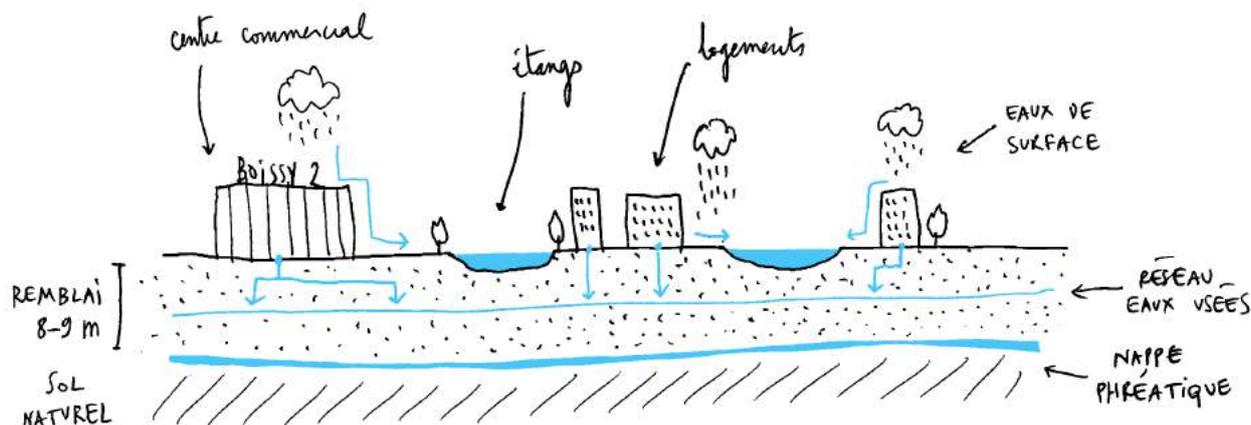
Un **travail de pédagogie et de sensibilisation**, échelonné dans le temps, est à mener auprès des propriétaires privés à l'échelle de la ville.

« On a plus à craindre de l'eau qui descend du coteau sous le pont du chemin de fer. Tout dévale, et comme **les terrains sont de plus en plus imperméabilisés**, la difficulté que l'on a c'est de convaincre les gens de ne pas imperméabiliser leur jardin. »

(Mr Guillemard, ancien maire et habitant de Boissy Saint-Léger)



COMMENT SONT ORGANISÉS LES RÉSEAUX D'EAU ?



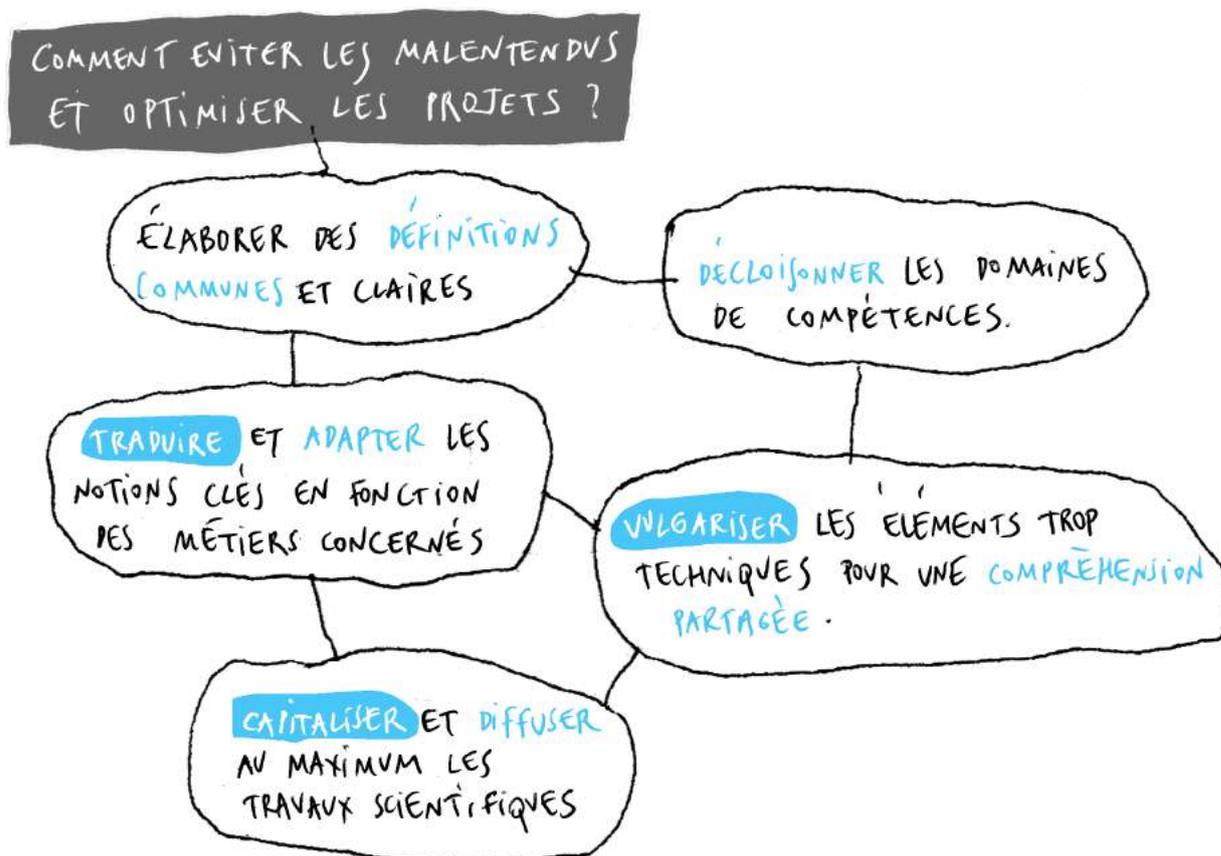
5. L'IMPORTANCE D'UNE CULTURE COMMUNE ET D'UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

Le développement d'une culture commune et partagée apparaît comme un élément essentiel pour une prise en compte adaptée des continuités écologiques, dans les projets d'aménagements où la biodiversité est vulnérable.

La conception du projet d'aménagement de la future desserte du Port de Bonneuil nécessite d'être approfondie et étudiée de façon concertée avec les différents acteurs impliqués sur ce territoire (Services de l'État, élus, collectivités, aménageurs, écologues, SAGE Marne Confluence, associations etc.).

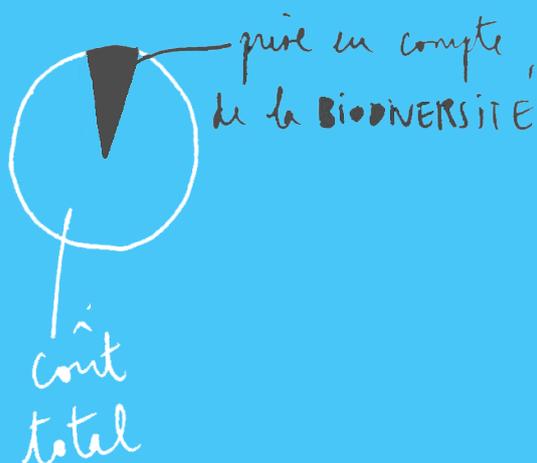
Ce partage collectif des enjeux, replacé dans le temps et à toutes les échelles, est la clé de la réussite du futur projet.

Cette culture commune permet en outre d'enrichir les projets en décloisonnant les domaines de compétences, et en partageant les connaissances et le vocabulaire afin d'éviter les malentendus.



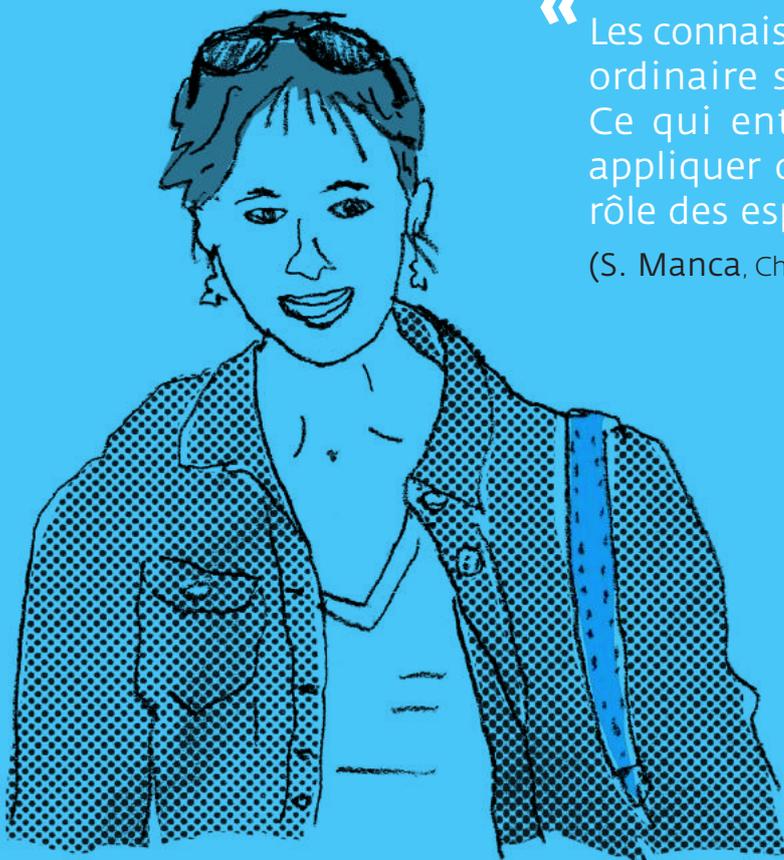
« Dans les projets d'aménagement, il est important de traduire économiquement les bénéfices qui pourront être obtenus des investissements en faveur de la biodiversité. Cette traduction financière, à intégrer dans les calculs de rentabilité dès la genèse des projets, permet une meilleure appréciation et prise en compte de ces investissements (cadre de vie, attractivité du territoire, réduction de la vulnérabilité, bien-être). »

PROJETS URBAINS



« Les connaissances sur le rôle de la biodiversité ordinaire sont encore trop confidentielles. Ce qui entraîne les aménageurs à devoir appliquer des protections sans connaître le rôle des espèces à protéger. »

(S. Manca, Chargée d'affaires pour Haropa - Ports de Paris)





baniste en chef et de m

Arc.Ame - Sogeti - Agence Babylone - ON - Burgeap | 02 Février 2017

PERSPECTIVES ET PISTES D'ACTION



CONSTATS DE TERRAIN

- Un territoire sous contrainte et sous pression, soumis à des logiques de circulations automobiles et de logistiques économiques, où les espaces fortement artificialisés laissent très peu de place à la nature.
- Une nature pourtant présente, sous forme de fragments peu reliés les uns aux autres, mais qui offre un potentiel pour développer des continuités et des TVB.
- Des mutations en cours, où la biodiversité peut être un bénéfice pour les futurs projets d'aménagement.

PISTES À APPROFONDIR

- Favoriser la réouverture des sols pour une meilleure infiltration, gestion des eaux de ruissellement, présence du végétal et dépollution des cours d'eau.
- Améliorer la qualité de l'eau du Ru des Marais et du Ru de la Chère Année.
- Valoriser et restaurer les deux rus, en étudiant différentes hypothèses de profil, renaturation, redimensionnement du lit mineur et ses abords, au regard des futurs projets d'aménagement.
- Étudier une modification du tracé de la desserte du Port de Bonneuil en faveur d'un projet écologique plus ambitieux à l'échelle du territoire.
- Se saisir du projet de desserte du port de Bonneuil, pour développer plus largement un projet de territoire de grande envergure, tissant des liens et des continuités avec les quartiers environnants, et rayonnant à l'échelle des boucles de la Marne jusqu'au bois du Piple.

PERSPECTIVES ET PISTES D'ACTION



LIMITES À DÉPASSER

- Dépasser les clivages entre paroles d'aménageur et paroles d'écologue ou de naturaliste, et favoriser le croisement de connaissances entre tous les acteurs, afin d'aboutir à une culture partagée de l'aménagement.
- Dépasser une vision de l'aménagement à court-moyen terme, entreprendre et investir aujourd'hui pour le très long terme.
- Penser le projet d'aménagement en décloisonnant les limites administratives et en articulant toutes les échelles de territoire.

REMERCIEMENTS

● PARTICIPANTS

● **Luc BERGER** / Stagiaire (Association RENARD)

Christophe DEBARRE / Animateur du SAGE Marne Confluence (Syndicat Marne Vive)

Catherine GELLIN-VOLLOT / Directrice du service Développement Durable (GPSEA)

Laetitia GRIGY / Directrice du CAUE 94

Roger GUILLEMARD / Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme (Ville de Boissy-Saint-Léger)

Daniel MALASSINGNE / Adhérent à des associations naturalistes

Mauricette MALASSINGNE / Habitante de Sucy-en-Brie

Sophie MANCA / Chargée d'affaires Urbanisme et Environnement, Agence Seine-Amont.
(HAROPA - Ports de Paris)

Christelle PLUVINET / Animatrice nature (Association RENARD)

Philippe ROY / Président de l'Association RENARD

Pierre-Luc VACHER / Chargé de mission Environnement et Biodiversité (Ville de Montreuil)
Membres de l'Association Les amis de la forêt de Notre-Dame

● ORGANISATION

● **Anne GAILLARD** / Paysagiste Urbaniste (CAUE du Val-de-Marne)

AVEC LA COLLABORATION DE :

Lucas DELAFOSSE / Paysagiste Concepteur

ET LA PARTICIPATION DE :

Émeline BARDOU-LAPAIX / Stagiaire (CAUE du Val-de-Marne)

Émilie BRAIRE / Stagiaire Union Régionale des CAUE d'Île-de-France

Alexiane ROUGIER / Stagiaire Union Régionale des CAUE d'Île-de-France

REMERCIEMENTS

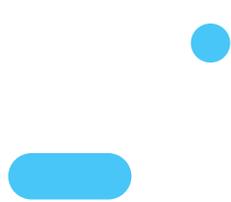
● **FILM DOCUMENTAIRE « LA BIODIVERSITÉ : UN BIEN COMMUN »**

● **Réalisation : Perrine MICHON** / Maître de conférences en géographie à l'Université Paris Est-Créteil (UMR AUSser)
[Captation vidéo réalisée lors des parcours organisés par le C.A.U.E. du Val-de-Marne les 30 mai, 2 et 9 juin 2017]

● **PARTENAIRES**

● **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES)**
Direction Régionale de l'Énergie et de l'Environnement (DRIEE)
Association des Régions de France (ARF)
Agence régionale de la biodiversité (NatureParif)
Laboratoire de recherche UMR-AUSser
Établissement public d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)
Syndicat de rivière Marne Vive
Association ARCEAU île-de-France
Association naturaliste RENARD

Vidéo et carnets de territoire du CAUE du Val-de-Marne téléchargeables sur les sites :
www.caue94.fr et **www.caue-idf.fr**



LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE

17 Boulevard Morland 75004 Paris

contact@caue-idf.fr

01 48 87 71 76

www.caue-idf.fr

